

Département du Val de Marne

Mairie de Choisy-le-Roi

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice	43
Présents	33
Représentés	9
Absent	1

Conseil Municipal

Séance du 24 septembre 2025

Votes	
Pour	42
Contre	0
Abstention	0
N.P.P.V	0

Le mercredi 24 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 17 septembre 2025, s'est réuni à Hôtel de ville, sous la présidence de Tonino PANETTA, Maire.

Décide à l'unanimité de :

Étaient présents :

M. Mmes. : Béatrice ALIROL, Hassan AOUMMIS, Thierry BALIAS, Malika BENKAHLA, Kristian BOLLE-DALLIAH, Hamida BOUGUEROUA, Julien BOURVEN, Yacin CHALBI, Laurent CHASSAY, Vasco COELHO, Rachel COHEN, Catherine DESPRÈS, Damien DESROCHES, Frédéric DRUART, Terence ESSONE MENGUE, Sabrina FONTAINE, Martine FOURNIAUD, Amandine FRANCISOT, Karim GARROUT, Danièle GAULIER, Fabien GUILLAUD BATAILLE, Bénédicte HACHE, Sébastien HUTIN, Lucie LANTERNIER, Nathalie LEMOINE, Monique LORES, Henrique MARQUES, Alain OMRANE, Sushma OSTERMEYER, Tonino PANETTA, Hacès SASU, Walid SAYADI, Billy SOMSOUK,

Étaient représenté.e.s :

M. Stéphane BANCE pouvoir à Damien DESROCHES
MME Mathilde BEZACE pouvoir à Hamida BOUGUEROUA
M. El Arbi CHIRRANE pouvoir à Kristian BOLLE-DALLIAH
MME Jocelyne DIMNET pouvoir à Sushma OSTERMEYER
MME Hafida FADLI pouvoir à Yacin CHALBI
MME Laura FOURNIER pouvoir à Danièle GAULIER
M. Ali ID ELOUALI pouvoir à Bénédicte HACHE
M. Franklin Lambert POUDY pouvoir à Tonino PANETTA
M. Moustapha THIAM pouvoir à Walid SAYADI

Étaient absent.e.s :

Sabrina DOS REIS

Secrétaire de séance :

Damien DESROCHES

O B J E T

Convention de partenariat tripartite entre la Commune de Choisy-le-Roi, l'association "les amis d'Alain Spiess" et des établissements scolaires en vue de l'organisation du prix des jeunes "Alain Spiess"

**Convention de partenariat tripartite entre la Commune de Choisy-le-Roi,
l'association "les amis d'Alain Spiess" et des établissements scolaires en vue
de l'organisation du prix des jeunes "Alain Spiess"**

Madame Ostermeyer informe le Conseil Municipal que le réseau des médiathèques de Choisy-le-Roi souhaite signer des conventions avec l'association « Les amis d'Alain Spiess » et des collèges et lycées afin de mener un projet de prix littéraire des jeunes avec des classes du territoire pour encourager le goût pour la lecture des adolescents.

Il s'agit d'une association à but non lucratif dont l'objet social est l'organisation de prix littéraires et de manifestations culturelles. À travers ses différentes actions, elle vise à soutenir et à faire connaître les talents émergents, ainsi qu'à mettre en lumière les œuvres littéraires et artistiques qui participent à la richesse du patrimoine culturel.

L'association décerne notamment un « Prix des Jeunes ». Ce prix a vocation à sensibiliser les élèves à la lecture et à leur permettre de découvrir la littérature contemporaine. La médiathèque permet de faire le lien entre les différents acteurs participant au projet.

L'association mènera en milieu scolaire et au sein des médiathèques choisyennes des ateliers d'écriture, d'accompagnement à la lecture et des rencontres littéraires. Les élèves liront les différents livres en lice entre octobre et décembre, puis ils voteront pour leur œuvre favorite. Le prix sera décerné fin janvier 2026 à la médiathèque Aragon.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la signature de ces conventions.

LE CONSEIL,

Vu l'exposé de Sushma OSTERMEYER,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'intérêt public et culturel de favoriser la pratique de la lecture chez tous les habitants, et notamment chez les adolescents ;

Considérant l'intérêt des acteurs culturels de se mettre en relation et organiser de tels événements destinés à promouvoir la culture sur le territoire ;

Considérant la volonté de la commune de développer des projets autour du livre en milieu scolaire.

Vu la Culture / Événements / Vie associative / Citoyenneté / Politique de la ville du 10 septembre 2025

DELIBERE

ARTICLE 1 : Approuve le projet de convention de partenariat tripartite avec l'association des Amis d'Alain Spiess et les établissements scolaires concernés par le projet : le collège Emile Zola, le collège Matisse, tous deux situés à Choisy-le-Roi, ainsi que le lycée Gutenberg situé à Créteil.

ARTICLE 2 : Autorise le Maire ou son représentant à signer les conventions triparties ainsi que tout avenant et document y afférant.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr.

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 24 septembre 2025

Pour extrait conforme,
Tonino PANETTA
Maire

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20251001-DEL-25-092b-DE
Date de télétransmission : 01/10/2025
Date de réception préfecture : 01/10/2025